

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 31 DEC. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint administratif des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint administratif des administrations de l'État du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint administratif des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE, attaché d'administration de l'État, chargé développement des publics, musée d'Orsay, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint administratif des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'État, laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, école nationale supérieure d'architecture de Nancy ;
- Madame Stéphanie MATHIEU, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de pôle prestations, bureau du fonctionnement des services, sous-direction des affaires immobilières et générales, services des affaires financières et générales, secrétariat général ;
- Monsieur Gérard ROBLIN, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de licence d'entrepreneur de spectacle, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'État, laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 3

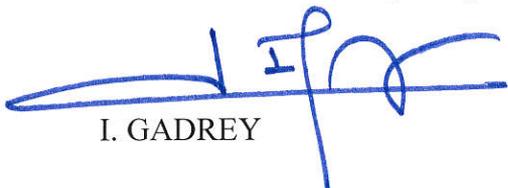
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 DEC. 2018

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY